

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016 À 15:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 8 novembre 2016 à 15 h 00, à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, René Rivard, Stanley Boucher et France Martel sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Sont absents les conseillers Éric Mageau et Donald Lachance.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance extraordinaire à 15:00 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2016-11-228 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Résolution pour acceptation de la soumission des règlements numéros 615, 613 et 602 pour un emprunt total de 1 642 000. \$**
- 4. Résolution pour la réalisation de l'emprunt de 1 642 000. \$**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-11-229 2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 615, 613 ET 602 POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 1 642 000 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de 1 642 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 615, 613 et 602. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

44 800 \$	1.93%	15 novembre 2017
45 900 \$	1.93%	15 novembre 2018
47 100 \$	1.93%	15 novembre 2019
48 400 \$	1.93%	15 novembre 2020
1 455 800 \$	1.93%	15 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2016-11-230 **RÉALISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 1 642 000 \$:**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 1 642 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
615	345 000 \$
613	97 000 \$
602	200 000 \$
602	1 000 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 642 000 \$ prévu aux règlements numéro 615, 613 et 602 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse madame Nathalie Bresse et le secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	44 800 \$
2018	45 900 \$
2019	47 100 \$
2020	48 400 \$
2021	49 500 \$ (à payer en 2021)
2021	1 406 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 615, 613 et 602, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2016-11-231 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 15 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

